

PICHON, Pascal (ARS-BFC/DOSA)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: jeudi 13 mars 2025 14:14
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: 25-03-13 : [Alertes infectieuses] Vigilance autour d'une situation de cas groupés de rougeole liés à un rassemblement (salon PARIS WINE) et éléments de langage sur la recrudescence de cas de rougeole

De : ALERTE <alerte@sante.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 13 mars 2025 10:00

Cc : SpF alerte@santepubliquefrance.fr; dmi-rougeole dmi-rougeole@santepubliquefrance.fr; laura.zanetti@santepubliquefrance.fr; RAMDANI, Alaa (DGS/CCS/CORRUSS) <alaa.ramdani@sante.gouv.fr>; LETARTRE, Mathieu (DGS/CCS/CORRUSS) <mathieu.letartre@sante.gouv.fr>; DREYER, Marion (DGS/CCS/CORRUSS) <marion.dreyer2@sante.gouv.fr>; FERRAND, Gabriel (DGS/CCS/CORRUSS) <gabriel.ferrand@sante.gouv.fr>; AUBERT, Lyderic (DGS/CCS/CORRUSS) <lyderic.aubert@sante.gouv.fr>; DICOM-CRISE (DICOM) <dicom-crise@sg.social.gouv.fr>; ARS971-ALERTE <ARS971-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS972-ALERTE <ars972-alerte@ars.sante.fr>; ARS976-ALERTE (ARS-MAYOTTE) <ars976-alerte@ars.sante.fr>; ARS-PACA-ALERTE <ars-paca-alerte@ars.sante.fr>; ARS14-ALERTE <ars14-alerte@ars.sante.fr>; ARS2A-ALERTE <ARS2A-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS33-ALERTE <ars33-alerte@ars.sante.fr>; ARS35-ALERTE <ARS35-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS44-ALERTE <ARS44-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS45-ALERTE <ARS45-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS59-ALERTE <ARS59-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS69-ALERTE <ARS69-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS75-ALERTE <ARS75-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS973-ALERTE <ARS973-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-974-ALERTE <ars-974-alerte@ars.sante.fr>; ARS-BFC-ALERTE <ARS-BFC-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-GRANDEST-ALERTE <ARS-GRANDEST-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-OC-ALERTE <ars-oc-alerte@ars.sante.fr>

Objet : [Alertes infectieuses] Vigilance autour d'une situation de cas groupés de rougeole liés à un rassemblement (salon PARIS WINE) et éléments de langage sur la recrudescence de cas de rougeole

Bonjour à toutes et à tous,

Dans la continuité des messages MARS et DGS-Urgent transmis le 7 mars dernier, nous souhaitons **attirer votre attention sur une situation remontée par l'ARS BFC qui a détecté plusieurs cas de rougeole liés à un rassemblement survenu entre les 10 et 12 février derniers à Paris** (le Paris Wine Salon rassemblant près de 50 000 personnes). En effet, deux cas de rougeole (viticulteurs de Saône-et-Loire exposants au salon) ont notamment été signalés le 5 mars à l'ARS BFC. L'origine de contamination de ces cas n'a pas été objectivée mais des contacts avec des travailleurs saisonniers marocains et espagnols, pays rapportant une circulation importante de rougeole, ont été mentionnés. Depuis, d'autres cas co-exposés liés à l'évènement ont pu être détectés par l'ARS BFC (1 cas signalé par DO du 27/02) et par l'ARS IDF (1 cas de rougeole signalé par DO le 04/03 qui avait fréquenté ce même salon le 12/02). Deux cas secondaires probables sont en outre en cours d'investigation par l'ARS BFC.

Ainsi et bien que l'exposition à risque remonte à désormais un mois, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer, **si parmi les notifications de cas de rougeole que vous avez reçues depuis le 10/02/2025 chez des adultes, vous avez eu connaissance de la notion de fréquentation de ce salon ou si des cas sont survenus parmi les viticulteurs (secteur viticole). La demande s'appuie uniquement sur les investigations déjà conduites et n'implique pas de réinterroger les cas. Nous vous remercions de bien vouloir nous remonter ces situations (par le biais du SISAC ci-contre auquel nous allons vous octroyer l'accès : [SISAC Signalements - Détails du signalement](#))**. Par ailleurs et par ces mêmes biais, nous vous prions de **remonter toute situation de cas secondaires ou co-exposés** qui seraient portés à votre connaissance dans les prochains jours. **Pour rappel également, tous les prélèvements des cas confirmés de rougeole méritent d'être adressés au CNR ROR à des fins de séquençage**. Dans le cas présent, les analyses virologiques pourraient permettre de comparer le génotype qui a circulé au salon avec les souches circulantes à l'étranger notamment au Maroc.

Ces remontées sont essentielles pour le suivi du signalement au niveau du CORRUSS et la surveillance conduite par Santé publique France. En précision, compte tenu de la date d'exposition à risque, il n'est pas souhaité de communication proactive sur cet événement en lien avec l'organisateur.

Ainsi, nous vous demandons d'être vigilants quant à la remontée de ces situations, a fortiori lorsqu'elles sont liées à des grands rassemblements de population pouvant être synonymes de chaîne de contamination importante. Aussi, **il nous paraît utile que lors de vos investigations vous puissiez interroger les cas sur leur fréquentation éventuelle de grands rassemblements.**

Par ailleurs, suite à différentes sollicitations médiatiques, **des éléments de langage ont été produits** par la DICOM du ministère. Nous souhaitons les porter à votre connaissance à toutes fins utiles. Ces derniers permettent en effet d'apporter du contexte aux messages transmis aux établissements et professionnels de santé dans l'attente de la transmission courant avril du bilan consolidé de SpF relatifs aux cas de rougeole notifiés en 2024. **Ces éléments de langage peuvent être utilisés pour alimenter vos projets de communication régionaux**, à l'instar de ce qui a pu être fait par les [ARS HDF](#), [ARS ARA](#) ou encore [ARS PACA](#) sur leur site internet.

Nous vous remercions vivement pour la prise en compte de ces consignes et restons à votre entière disposition en cas de besoin.

Bien cordialement,

Le ministère chargé de la Santé et l'Accès aux Soins a appelé vendredi dernier à la vigilance renforcée de l'ensemble des professionnels de santé et de la petite enfance en ce qui concerne la rougeole compte tenu d'une augmentation récente du nombre de cas en France, sur le continent européen et dans le monde depuis 2023.

1/ Situation épidémiologique :

La situation épidémiologique observée depuis le 1^{er} janvier 2025 en France métropolitaine fait craindre, au vu de la forte contagiosité de la maladie, une diffusion plus large sur le territoire national au cours des semaines à venir.

Plusieurs raisons ont poussé les autorités sanitaires à alerter sur la rougeole :

- **Une saison propice** : les cas de rougeole sont classiquement observés à la fin de l'hiver et au printemps. Lors des épidémies de rougeole antérieures, les pics surviennent habituellement au printemps.

Plus d'informations sur la dynamique des cas : [Rougeole – Santé publique France](#)

- **Un risque important de cas importés** : depuis le début d'année, des flambées associées à des cas de rougeole importés ont été signalées par des pays de l'UE notamment en provenance du Maroc et de Roumanie.

En France, entre le 1^{er} janvier et le 14 février 2025, on observe une augmentation notable du nombre de cas importés de rougeole notamment en provenance du Maroc :

- 13 cas importés ou liés à une importation suite à un séjour au Maroc ont été déclarés depuis le début de l'année dans plusieurs régions en France contre 26 cas en 2024, soit un total de 39 cas importés ou liés à une importation entre 2024 et 2025.
- Les enfants de moins de 5 ans (12 cas) et les jeunes adultes (20 cas) sont particulièrement touchés.
- Ces cas sont dans la très grande majorité non vaccinés (23 cas) ou ignorent leur statut vaccinal (9 cas).
- Sur les 39 cas rapportés en 2024 et 2025, 26 ont été hospitalisés dont 11 au cours du mois de janvier 2025.

- **Une circulation active du virus en France métropolitaine** : en France, le virus de la rougeole circule dans plusieurs régions. On dénombre à ce jour 7 signalements par les ARS métropolitaines ce qui suggère une circulation active du virus (une centaine de cas) et doit conduire à une sensibilisation forte des professionnels de santé et de la petite enfance :
 - Hauts de France : 46 cas déclarés entre le 1^{er} janvier et le 3 mars 2025
 - Auvergne Rhône Alpes :
 - Des cas groupés dans une crèche (8 cas dont 3 hospitalisés) ;
 - Une chaîne de transmission intra familiale impliquant 2 cas importés (nourrissons de 18 mois non vaccinés) ;
 - Un cas dans un centre de vacances (1 enfant de 8 ans).
 - Provence Alpes Côte d’Azur :
 - Un cas groupé dans un lycée ;
 - Un cas chez un professionnel hospitalier d’un service de pédiatrie.
 - Bourgogne-Franche-Comté : 3 cas confirmés.

Face à ce constat, les autorités sanitaires appellent à la vigilance renforcée de l’ensemble des professionnels de santé et de la petite enfance du territoire national. Une couverture vaccinale élevée de la population de tout âge y compris des professionnels de santé ou ceux exerçant au contact d’enfants est indispensable pour limiter la circulation virale et protéger les plus fragiles.

Il est à noter que la situation sanitaire liée à la rougeole concerne aussi les pays européens et plus largement l’international. En janvier 2025, 1 033 cas ont été signalés dans 17 pays européens. Cette situation concerne aussi le Maroc qui fait face à une recrudescence importante des cas de rougeole depuis septembre 2023 (6 300 cas confirmés), ou encore les Etats-Unis et le Canada.

Le bulletin épidémiologique annuel de Santé publique France sera publié en avril comme chaque année, pour permettre la consolidation des données relatives à la déclaration obligatoire. De la même manière le rapport épidémiologique annuel réalisé par l’ECDC au niveau européen, sera disponible en avril.

3/ Mesures de gestion des autorités sanitaires

Face à cette situation, les autorités sanitaires françaises sont pleinement mobilisées et des mesures de prévention et de gestion du risque sanitaire sont mises en place pour la prise en charge des cas suspect et/ou confirmé afin de limiter la contagion de la maladie.

Dans ce contexte de recrudescence saisonnière attendue dans les prochains mois, il est important de rappeler que :

- La rougeole est une **maladie à déclaration obligatoire** ;
- **La vaccination est une mesure de prévention efficace** : à ce titre, il est important de vérifier son statut vaccinal et procéder, en cas de besoin à un rattrapage vaccinal conformément aux [recommandations du calendrier vaccinal](#). Les personnels de santé, en particulier ceux qui sont en contact avec des enfants, est particulièrement importante.
- Les **voyageurs** qui prévoient de se rendre dans un pays d’endémie ou en phase d’épidémie, sont invités à mettre à jour leur statut vaccinal à savoir : une dose de vaccin ROR pour les nourrissons dès l’âge de 6 mois, et pour les personnes nées avant 1980 non protégées contre la rougeole.

Concernant le risque d’importation de cas en provenance du Maroc, plusieurs actions de sensibilisation des voyageurs ont été conduites par les autorités sanitaires en février 2025 :

- [Épidémie de rougeole au Maroc : recommandations aux voyageurs et renforcement des mesures de précautions pour les professionnels de santé](#)
- [Épidémie de rougeole au Maroc : recommandations aux voyageurs et mesures de précautions pour les professionnels de santé | Vaccination Info Service](#)

Centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORRUSS)

Direction Générale de la Santé (DGS) | Centre de crises sanitaires (CCS)

Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

14 avenue Duquesne, 75007 Paris

Tél : 01 40 56 99 99



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la santé**